

❶ Pouvez-vous donner une définition de l'Art Urbain ?

« L'Art Urbain a introduit, dans les villes occidentales, la proportion, la régularité, la symétrie, la perspective en les appliquant aux voies, places, édifices au traitement de leurs rapports et de leurs éléments de liaison (arcades, colonnades, portes monumentales, arcs, jardins, obélisques, fontaines...). On lui doit la notion de composition urbaine, dérivée de la peinture... ». Cette définition due à Françoise CHOAY dans le Dictionnaire de l'Aménagement et de l'Urbanisme se réfère au passé ou à la tradition. Elle s'inspire de celle de Pierre LAVEDAN qui note que « la répartition et l'aménagement de ces espaces libres, tel est l'objet de ce qu'on appelle Art Urbain ».

De nos jours l'Art Urbain, dans l'esprit du public, s'attache plus particulièrement à la présence d'oeuvres d'art dans la ville tel qu'il peut être promu par l'Etat dans le 1% du coût des constructions publiques réservé aux artistes. Il s'attache aussi à la réalisation du mobilier urbain ou de traitement de sols. Cette définition est bien évidemment très réductrice.

Bernard HUET, dans un article intitulé « Espaces publics, espaces résiduels », s'interroge sur la définition de l'Art Urbain. Qu'est-ce que l'Art Urbain ? C'est un savoir et une pratique relativement anciens, distincts de l'urbanisme et de l'architecture, qui permettent de donner une forme à la ville et plus particulièrement aux espaces publics. C'est l'art de dessiner un espace ouvert comme on projette un ensemble d'architecture. Il poursuit en indiquant : « L'Art Urbain permet d'inverser les priorités et de faire en sorte que la forme de l'espace public induise un certain nombre de règlements et de règles architecturales applicables aux édifices qui forment l'enveloppe physique des espaces publics ». Cette définition rejoint bien celle de Françoise CHOAY et de Pierre LAVEDAN. Elle s'adapte cependant au métier d'architecte-urbaniste dans sa pratique de composition urbaine ou de dessin de la ville.

Le Séminaire Robert AUZELLE a préféré donner un sens plus contemporain et plus prospectif en associant étroitement le projet de transformation de la ville à la représentation graphique de celle-ci et en apparentant ce terme à celui d'« *urban design* » qui est apparu aux U.S.A. depuis la seconde guerre mondiale. En donnant pour définition à l'Art Urbain « *Ensemble de démarches pluridisciplinaires conduisant à la création ou à la transformation des ensembles urbains dans un souci évaluable de qualité architecturale, de vie sociale et de respect de l'environnement* », le Séminaire Robert AUZELLE vise, dans cette définition, les différents acteurs responsables de l'Art Urbain et leurs pratiques, maîtres d'ouvrages et maîtres d'oeuvre, confrontés à une finalité impliquant le débat démocratique, le respect d'une déontologie et la recherche d'une culture commune. Définition plus complexe certes, mais plus contemporaine car à l'inverse du passé la ville n'est plus seulement conçue par un prince avec son architecte mais par une concertation de multiples acteurs disposant de pouvoirs avec des objectifs différents dans le cadre de l'intérêt général.

Nota : Se rapporter à la planche Art Urbain du Vocabulaire illustré de l'Art Urbain (disponible à la bibliothèque ou au service des photocopies).